

## Dédiaboliser les espèces invasives sans minimiser les impacts et les enjeux

Le Monde.fr | 17.03.2014 à 14h27 • Mis à jour le 17.03.2014 à 17h22 |

Par Yohann Soubeyran (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature), Florian Kirchner (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature), Serge Muller (professeur d'écologie à l'université de Lorraine), Alain Dutarte (hydrobiologiste, co-fondateur du groupe national "Invasions biologiques en milieux aquatiques"), Jean-Yves Meyer (écologue) et Christophe Lavergne (écologue)



*La tortue de Floride, une des espèces symboles de l'invasion biologique. ©Brent Myers*

Les espèces invasives et leur gestion font l'objet de débats et de controverses de plus en plus fréquents. L'entretien avec l'écologue Jacques Tassin, publié le 16 février sur le blog *Passeur de sciences* à l'occasion de la parution de son livre *La Grande Invasion : qui a peur des espèces invasives ?*, en est un bon exemple. Pour apporter un autre éclairage, nous proposons une contribution collective, fondée sur des données scientifiques reconnues et chiffrées, en nous gardant des exemples isolés pouvant conduire à des généralisations abusives.

Contrairement à ce que laisse penser cet entretien, il existe un large consensus de la communauté scientifique sur la définition d'une espèce invasive. Selon cette définition, reprise entre autres par la convention sur la diversité biologique (CDB, signée par 193 pays), les espèces invasives, appelées aussi « espèces exotiques envahissantes », sont des espèces introduites par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle (volontairement ou accidentellement), dont la propagation menace la biodiversité et peut avoir des impacts négatifs sur l'économie et/ou la santé humaine.

L'accroissement considérable des flux commerciaux et des mouvements humains sur la planète a fait tomber les barrières biogéographiques ; il est à l'origine de déplacements d'organismes vivants à travers le monde (micro-organismes, plantes, animaux invertébrés ou vertébrés) d'une ampleur sans commune mesure avec ceux des migrations passées. En Europe, où le nombre d'espèces introduites a récemment été évalué à 11 000, le nombre d'introductions a augmenté de 76 % ces trente-cinq dernières années.

L'un des points essentiels est que la grande majorité des espèces introduites n'est pas et ne sera vraisemblablement pas une menace pour les écosystèmes et les espèces locales dans leur territoire d'introduction. La tomate, la pomme de terre et le blé par exemple, trois espèces introduites et largement cultivées en Europe, ne sont pas des espèces invasives et nul ne cherche à lutter contre elles !

## **IMPACTS ÉCOLOGIQUES**

Une abondante littérature scientifique publiée sur le sujet au cours des cinquante dernières années démontre clairement les impacts écologiques largement négatifs des espèces invasives à l'échelle de la planète, leur rôle dans des régressions ou des extinctions d'espèces et leur capacité à altérer le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent.

D'après la « liste rouge des espèces menacées » de l'UICN, les espèces invasives sont impliquées dans près de la moitié des extinctions connues, et constituent le seul facteur d'extinction dans 20 % des cas documentés. Par compétition, prédation ou hybridation, ces espèces accélèrent la disparition d'espèces déjà soumises à d'autres menaces, comme la destruction des habitats naturels ou les prélèvements excessifs. De nombreuses populations d'espèces végétales ou animales confrontées à des invasions se trouvent ainsi dans des situations de survie critiques.

La France n'échappe pas à ce phénomène. Ragondin, écrevisse de Louisiane, grenouille taureau, ambrosie, jussies, tortue de Floride... les exemples sont nombreux en métropole. Dans les îles d'outre-mer, confrontées à des animaux prédateurs, à des mammifères herbivores et à tout un cortège de plantes introduites devenues envahissantes, la situation est souvent dramatique. A Tahiti, entre 40 et 50 espèces de plantes endémiques, uniques au monde, sont menacées de disparition par l'invasion de l'arbre miconia. En Nouvelle-Calédonie, le cerf de Java est l'une des principales causes de régression de la très riche forêt sèche, désormais réduite à quelques lambeaux. A La Réunion et dans les îles du Pacifique, le rat noir, déjà responsable de nombreuses extinctions, menace de disparition plusieurs oiseaux en danger critique et constitue l'un des principaux réservoirs et vecteurs de la leptospirose. A l'échelle de l'Europe continentale, le coût économique des espèces invasives est évalué à plus de 12 milliards d'euros par an, ce chiffre étant sans doute une sous-estimation de la réalité.

N'en déplaise aux sceptiques, c'est bien pour répondre à ces conséquences négatives que des réponses organisées et coordonnées sont dorénavant intégrées dans les politiques internationales (objectifs d'Aïchi du plan stratégique de la CDB pour 2020), européennes (adoption prochaine d'un règlement sur les espèces invasives) et nationales (stratégie nationale pour la biodiversité).

## **TENTATIVES DE REMISE EN CAUSE**

Malgré l'accumulation de preuves confirmant que les espèces invasives sont une menace majeure et croissante pour la biodiversité, les activités économiques et la santé publique, l'intérêt d'agir pour limiter ce phénomène est parfois remis en question. Toutefois, la plupart des critiques émises ne résistent pas à l'examen.

L'un des arguments régulièrement avancé est que la faune ou la flore locale tire parfois parti des espèces invasives. Mais les cas documentés où des espèces invasives ont réellement bénéficié à des espèces menacées sont en réalité rares. Et ces bénéfiques apparaissent transitoires ou largement inférieurs, comparés aux impacts écologiques négatifs généralement permanents et souvent irréversibles.

Un autre argument avancé est qu'il n'y a pas lieu de faire une distinction entre espèces introduites et espèces locales (ou « indigènes ») et que l'origine biogéographique d'une espèce n'est pas liée au risque qu'elle devienne envahissante. Mais ne pas en tenir compte, c'est ignorer l'importance du réseau d'interactions existant entre les espèces indigènes, résultant d'un long processus de coévolution, réseau qui peut être altéré, voire détruit par l'arrivée de nouvelles espèces introduites.

Et au rang des arguments inacceptables, celui des liens évoqués entre les efforts de contrôle des espèces invasives et une certaine forme de xénophobie, comme si tous ceux qui étaient préoccupés par cet enjeu étaient irrationnels et obsédés par l'idée d'éliminer toutes les espèces introduites.

### **DÉMARCHE PRAGMATIQUE**

En réalité, les actions de gestion des espèces invasives, telles qu'elles sont mises en œuvre par de nombreux gestionnaires d'espaces naturels confrontés à ce phénomène, sont bien loin d'une diabolisation irrationnelle ou d'une lutte tous azimuts. La démarche générale engagée est avant tout pragmatique, orientée sur les espèces invasives les plus problématiques, et elle privilégie l'action en amont, appliquant le principe de précaution en cas de risque avéré d'impacts, par la prévention et l'intervention précoce.

Certes, chaque cas d'invasion est particulier et fonction du lieu, de l'espèce introduite et des communautés animales et végétales présentes. Il est donc délicat de faire des généralisations. Mais il paraît bien malvenu de remettre en question l'importance de l'enjeu sur la base d'arguments en décalage avec la réalité de la littérature scientifique tout autant qu'avec celle du terrain.

Les objectifs des actions menées contre les invasions biologiques sont bien de lutter contre la perte et l'homogénéisation de la biodiversité de notre planète. Plus que jamais, des producteurs de connaissances aux intervenants de terrain, nous devons œuvrer pour développer des outils de prévention, des méthodes innovantes de lutte pour les cas les plus problématiques et informer sur les enjeux de ces bouleversements planétaires.

Yohann Soubeyran (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature)

Florian Kirchner (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature)

Serge Muller (professeur d'écologie à l'université de Lorraine)

Alain Dutartre (hydrobiologiste, co-fondateur du groupe national "Invasions biologiques en milieux aquatiques")

Jean-Yves Meyer (écologue)

Christophe Lavergne (écologue)